

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024 À 18H30

Date de convocation : 4 Décembre 2024

Lieu de la séance : Mairie - Place du Général de Gaulle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers excusés représentés : 4

Nombre de conseillers excusés non représentés : 2

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mesdames Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Karine KOZA, Maryline THIEBAUT , Messieurs Benoît DUPONT, Serge GAGNOUX, Thomas LEMERCIER, Mickaël JAMA, , Fabrice LEDOUX.

Excusés représentés : Madame Emilie-Sophie LEBEAU par Mr DUPONT, Messieurs Olivier HUOT par Mme Marie-Line CHARPENTIER, Monsieur Patrick BREUL par Mme Maryline THIEBAUT, Laurent LESCOP par Mme Karine KOZA,

Excusé non représenté : Monsieur Thierry CANART,

Absente : Madame Gwladys MOREAUX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Line CHARPENTIER

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2024.
- 2- Décision modificative budgétaire
- 3- Questions diverses

1- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Novembre 2024 est adopté à l'unanimité

2- Décision modificative budgétaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle s'est aperçue d'une erreur de saisie informatique sur la maquette budgétaire empêchant le règlement des travaux d'effacement de réseaux.

En effet la commune n'étant pas propriétaire des réseaux, le montant versée par la commune est considéré comme une subvention d'équipement qui ne doit pas être affectée à une opération individuelle, mais être comptabilisée en opération non individualisée « OPNI ».

Madame FONTANESI demande à ses collègues de procéder à une modification budgétaire et précise que l'équilibre du budget primitif qui a été voté n'est pas remis en question.

Le conseil municipal par :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

- Décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Opération 413 : travaux place du Gl de Gaulle

C/204182 : Subvention d'équipement : - 103.000€

OPNI : Opération non individualisée

C/204182 : Subvention d'équipement : + 103.000€

3- Questions diverses

Madame le Maire porte à la connaissance des membres présents les informations suivantes :

- *Sentier rural route de Mont Bayen*

Mr YLDIZ , nouveau propriétaire de la maison sise au 11 route de Mont Bayen, nous a fait parvenir le 18 novembre 2024, le mail de son avocat Me PROCUREUR concernant une demande de création d'un accès à ladite propriété par le sentier rural communal qui serait aménagé à ses frais.

Mme LASNIER , propriétaire de parcelles desservies par ce sentier , nous a adressé un courrier nous informant qu'il a été porté à sa connaissance, que le nouveau propriétaire de l'ancienne maison de Mr PIERLOT avait la volonté d'acheter la sente communale et que si cette sente était vendue elle ne pourrait plus accéder à ses propriétés.

Mme FONTANESI informe ses collègues qu'une demande d'urbanisme a été déposée le 21 Novembre 2024 par Mr YLDIZ pour la création d'une sortie sur la départementale 22 route de Mont Bayen.

Après échange, il est proposé d'attendre le retour de l'instruction de cette demande pour apporter une réponse au pétitionnaire.

- *Circulation poids lourds rue des Garennes, rue des Remparts du Nord*

Mr Bernard FORGET nous a adressé un courrier nous informant qu'une nouvelle fois un véhicule a endommagé son mur de clôture rue des Remparts du Nord et sollicite l'installation de briseurs de vitesse à l'entrée du virage.

Après renseignements pris auprès du conseil départemental, nous ne pouvons installer de dispositif au sol en entrée de virage. Une proposition d'aménagement nous est soumise, mais posera à notre sens problème pour les véhicules en attente en bas de la rue des Remparts du Nord et l'angle de la rue Marcel Soyeux et la rue des Garennes.

- *Pumptrack*

Les travaux de soubassement du grillage n'étant pas conformes, l'entourage sera repris en totalité en Février 2025 aux frais de la société Hitrack.

- *Parc du Sourdon*

Le réseau qui collecte les eaux de source à l'entrée du parc est colmaté, nous ferons intervenir un hydrocureur, en espérant que ce ne soit pas un problème de casse ou d'effondrement d'une partie de la voute.

- *Boulangerie*

Madame FONTANESI a pris contact avec l'étude de Maître CROZAT deux personnes se sont manifestées pour le bail commercial.

- *Personnel communal*

Monsieur FAYOLA Christian fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Avril 2025. Un recrutement va être prochainement lancé.

- *Bail de chasse*

L'Office National des Forêts travail sur le cahier des charges du bail de chasse, la commission se réunira pour étudier le projet avant lancement d'une consultation en début d'année (location à partir de la saison 2025-2026).

Mr Serge GAGNOUX se plaint de la vitesse au lotissement du Sourdon et indique que le panneau 45km/h est obsolète et doit être retiré.

Mme FONTANESI indique qu'elle constate au quotidien que malgré une signalisation renforcée, même les zones à 30km/h sur la commune ne sont pas respectées.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Catherine FONTANESI



La secrétaire de séance,
Marie-Line CHARPENTIER

